Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_053-DE

# COMMUNE DE PLOUGRESCANT
## CÔTES D'ARMOR

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance ordinaire du 21 MAI 2026**

---

**DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

**PRÉSENTS (14) :** Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

**ABSENT (1) :** Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

**Secrétaire de Séance :** Jacqueline DRONIOU

### PERSONNEL - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS NON-TITULAIRES SUR LA DURÉE DU NOUVEAU MANDAT
### Délibération 2026_053

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
**CONSIDÉRANT** que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, pour la durée du présent mandat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de confier à Monsieur Le Maire :

- Le recrutement, en tant que de besoin, des Agents non-titulaires pour remplacer des Agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- Le recrutement en tant que de besoin, des Agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

Les décisions prises pourront, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, être signées par les Adjoints dans l'ordre du tableau des Adjoints.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature des contrats de travail correspondants.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)